

Premier Conseil d'école le vendredi 15 octobre 2021

Les personnes présentes :

Mme Bocage Bordier, enseignante de CM1/CM2 et directrice de l'école

Mme Weizmann, conseillère municipale et parent d'élèves suppléante

Mme Renault, conseillère municipale

Mme Briand, secrétaire générale à la mairie

Mme Demange, enseignante de PS/MS

Mme Reyz, enseignante de MS/GS

Mme Llorca, enseignante de CP

Mme Gressier, enseignante de CE1/CE2

Mme Tillier, directrice du centre de loisirs

Mme Perez Nicolas, parent d'élèves titulaire

Mme Brun, parent d'élèves suppléante

M Polvent, parent d'élèves titulaire

Mme Gaillard, parent d'élèves titulaire

Mme Loilier, parent d'élèves suppléante

Mmes Aleixo et Mme Adde , Atsem

Mme Valette, parent d'élèves titulaire

Mme Rezzouki, parent d'élèves titulaire

M Prokop, parent d'élèves suppléante

Mme Derevianki, parent d'élèves suppléante

Les personnes excusées :

Mme Leclercq, Inspectrice de l'Education Nationale

Mme Houtekier, parent d'élèves suppléante

Points à l'ordre du jour.

Nous accueillons cette année des représentants de parents de deux listes différentes : une première liste membres de l'APE, une deuxième constituée de parents indépendants.

Nous répondrons à certaines questions au fur et à mesure de la réunion, quand cela fait partie d'un point à l'ordre du jour.

Les autres seront abordées en fin de conseil. Il faut préciser que l'école a reçu 22 questions concernant les classes et 56 concernant les services périscolaires ; questions venant toutes du nouveau groupe de parents. L'école informe qu'un choix devra être fait à l'avenir sur la pertinence de certaines questions.

Les questions arrivent d'un sondage très axé sur des points négatifs à trouver. D'ordinaire, les questions remontées sont des questions spontanées de parents, ce qui est plus pertinent.

L'école ajoute également que certaines questions relevant de situations personnelles, ou mettant en cause les compétences des enseignantes ne seront pas évoquées ce soir. J'invite les parents ayant des questions à poser à une enseignante en particulier, à demander un rendez-vous avec elle. Cela ne relève pas du conseil d'école qui est là pour parler au nom de tous les parents et non d'une minorité voire d'un seul parent.

La mairie ajoute que les questions relatives aux personnels de mairie ne seront pas évoquées pendant le conseil d'école.

I/ Rappel des missions de l'école.

L'objectif principal de l'école primaire est de permettre l'accès aux connaissances et à la culture à tous les élèves. Chaque enseignant veille à faire progresser chaque élève individuellement.

II/ Le rôle des représentants de parents d'élèves.

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 8 octobre uniquement par correspondance.

L'école étant composée de cinq classes, cinq titulaires et cinq suppléants pouvaient être élus. Le résultat du vote est le suivant : 178 parents inscrits, 136 votants et 76.40% de taux de participation (hausse du taux de participation : 55 % l'an dernier). 3 sièges ont été obtenus par la liste de l'association des parents d'élèves et 2 par la liste des parents indépendants, avec autant de suppléants.

Lors du premier conseil d'école, l'ensemble des personnes présentes, dont les représentants des parents d'élèves, vote le règlement intérieur de l'école.

De manière générale, les représentants des parents d'élèves peuvent être amenés, au cours de l'année scolaire :

- à adopter le projet d'école

- à donner leur avis et à faire des suggestions sur le fonctionnement de l'école, sur la vie des élèves, l'intégration des élèves handicapés, sur la restauration scolaire, sur l'hygiène scolaire, sur la sécurité des élèves, sur les activités périscolaires.
- à donner leur accord pour la mise en place d'activités sportives ou culturelles éventuelles.
- à proposer un projet d'organisation du temps scolaire.

En outre, ils sont informés des décisions prises sur les principes de choix des matériels pédagogiques et l'organisation des aides spécialisées.

III/ La communication des informations aux familles.

Généralement, les informations sont transmises aux familles par l'intermédiaire du cahier de liaison, par mail de plus en plus souvent, par courrier pour les parents séparés. Les parents peuvent contacter les enseignantes par le biais du cahier de liaison, ou en envoyant un mail à l'école qui transmettra.

L'école possède également un grand panneau d'affichage. Des informations peuvent y être également déposées (coordonnées de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale, coordonnées de la circonscription, charte de la laïcité, règlement de l'école, liste des représentants des parents d'élèves élus, compte-rendu du conseil d'école).

A la demande des parents, les coordonnées du Rased, de la psychologue de l'Education Nationale et du médecin scolaire seront également affichées.

L'association des parents d'élèves (APE) nous rappellent que leur boîte aux lettres est toujours à disposition devant l'école et qu'ils mettent à votre disposition une adresse mail afin de faciliter les échanges : ape.ecole78@gmail.com . Vous pouvez également contacter les parents représentants indépendants à l'adresse mail suivante : rpe-rgousseau@googlegroups.com

IV/ Le règlement de l'école.

Des modifications sont apportées :

- les horaires de l'école
- des modifications pourraient être apportées ponctuellement dans le cadre du renforcement du protocole sanitaire ou d'une élévation du niveau du plan Vigipirate.
- Le paragraphe droits et obligations des élèves, conforme au règlement départemental.

Le règlement sera distribué, accompagné de la charte de la laïcité, signé par les parents et les élèves et, collé dans les cahiers de liaison.

V/ Le protocole sanitaire et la gestion de la crise en cas de cas dans l'école.

Nous sommes actuellement en situation de niveau 2.

Le masque est obligatoire pour les enfants de l'école élémentaire comme pour les personnels à l'intérieur et il doit être fourni par les parents. L'école a expliqué aux familles lors des réunions d'information l'ensemble du protocole.

La limitation du brassage est recommandée.

Les locaux sont aérés et désinfectés régulièrement. Le lavage des mains au savon est très fréquent tout au long de la journée.

Le protocole a été envoyé aux familles par mail. Les fiches thématiques ont été communiquées à la mairie pour une coordination et un respect des règles à tout moment de la journée des enfants.

En cas de symptômes, le personnel est tenu d'en avertir l'école et doit rester chez lui. De la même façon, un élève symptomatique ou ayant été en contact avec une personne positive au Covid ne doit pas venir à l'école et les parents doivent avertir immédiatement l'école.

Nous rappelons que les parents de maternelle doivent laver les mains de leur enfant dans la salle d'eau à leur arrivée à l'école.

VI/ Les effectifs de l'école et la répartition des classes.

124 élèves répartis de la façon suivante :

Classe de PS/MS avec 24 élèves (Mme Demange Laëtitia)

Classe de MS/GS avec 25 élèves (Mme Reyz Anne)

Classe de CP avec 19 élèves (Mme Llorca Sophia)

Classe de CE1/CE2 avec 28 élèves (Mme Gressier Ingrid)

Classe de CM1/CM2 avec 28 élèves (Mme Bocage Bordier Christel et Mme Martin Sophie)

15PS/19MS/13GS/19CP/18CE1/10CE2/19CM1/9CM2

VII/ Les projets pédagogiques des classes.

Le projet de l'école sera refait cette année.

Rappel des trois axes du projet d'école actuel :

- améliorer la maîtrise de la langue française orale et écrite en s'ouvrant à d'autres langages
- mettre en place des actions pour sensibiliser les élèves à leurs droits et leurs devoirs de futurs citoyens
- approfondir l'utilisation du numérique

Les résultats des évaluations Cp et Ce1 :

Un retour aux parents a été fait par le biais du cahier de liaison. Les enseignantes recevront les familles des élèves ayant des besoins particuliers. Il n'y a pas de classement, ce n'était pas l'objectif de ces évaluations. On ne situe pas un élève par rapport aux autres élèves.

L'intérêt de ces évaluations est de pointer les difficultés des élèves afin d'y remédier en proposant des activités spécifiques dans le domaine ciblé ou des ateliers d'APC.

Un décloisonnement est mis en place entre la classe de CP et celle des CE1/CE2. Le lundi, le mardi et le jeudi, un groupe d'élèves choisi par l'enseignante, va travailler avec Mme Llorca sur une compétence donnée, compétence travaillée sur le même temps dans la classe de Mme Gressier, en petits groupes également. A chaque période le groupe et la compétence changent. Pour la première période et la deuxième il s'agit d'activités autour de la lecture. Ce décloisonnement a été conseillé par Mme l'inspectrice en raison du changement dans la répartition des effectifs. Pour répondre aux questions des parents sur ce point, les enseignants sont compétents et savent gérer plusieurs groupes en même temps. Nous avons des classes à double niveaux. Les enfants sont eux aussi capables de travailler à certains moments en autonomie, cela ne veut pas dire qu'ils n'ont plus d'enseignante. L'autonomie s'acquiert dès la petite section.

La bibliothèque : chaque classe va une à deux fois par période emprunter des livres avec son enseignante. Les dates sont données dans les cahiers ou par mail. En ce début d'année, Mme Muneaux et ses bénévoles nous ont proposé des lectures offertes pour une moitié de classe pendant que l'autre moitié choisissait son livre. Nous remercions toute l'équipe de la médiathèque.

Pour la classe des PS/MS, les bénévoles se déplacent à l'école en début d'année.

La piscine pour la classe de CM1/CM2 et la classe de CP aura lieu du 7 décembre au 8 mars chaque mardi à la piscine de Verneuil sur Seine. Nous demanderons à des parents de bien vouloir nous accompagner. Les accompagnateurs accèdent au vestiaire mais ne peuvent accéder au bassin. Nous rappelons que le port du bonnet de bain est obligatoire et que les

séances de piscine sont des activités obligatoires des programmes d'enseignement de l'école. Le savoir nager est le test passé en fin de cycle 3. Le parcours est effectué sans les lunettes de piscine. S'il n'est pas réussi en CM2, des séances de piscine sont alors proposées au collège.

Les CM2 auront une intervention de la gendarmerie d'Orgeval sur le rappel des lois et passeront leur permis internet. Le permis vélo a été passé l'an dernier pour les 9 élèves de CM2. Les CE2 passeront leur permis piéton et auront une présentation par la gendarmerie.

Toutes les classes de l'école ont pu essayer l'escrime. Nous remercions le maître d'armes du club d'Orgeval qui nous a offert cette intervention.

Le photographe est venu le jeudi 23 septembre. Les photos seront vendues lors d'une soirée organisée avec l'APE, le lundi 18 octobre de 16h30 à 19h, devant la salle Allodia ou dans le hall de cette salle.

L'APE présentera le programme des festivités qui auront lieu dans et en dehors de l'école tout au long de cette année.

Pour le 11 novembre, les élèves de l'école seront invités à se recueillir autour du monument aux morts de la commune, comme chaque année. Les CM2 préparent des exposés.

Le centre de loisirs prépare des dessins, dans le souhait de renouveler les modalités de cette commémoration.

Pour le téléthon, l'école participera conjointement avec l'APE à des activités. Une réunion de préparation aura lieu le 20 octobre.

Pour Noël, l'école a prévu une participation au marché de Noël. Les festivités qui vous seront proposées sont en cours d'élaboration par l'équipe enseignante.

Le spectacle de Noël « Rudolph, le renne » aura lieu le jeudi 16 décembre à 10h. Le Père Noël viendra dans chaque classe écouter de son oreille attentive les souhaits des enfants. Un goûter aura lieu, avec l'aide de l'APE, en fin d'après-midi dans la cour de l'école.

Les livrets seront remis aux familles fin janvier début février de la PS aux CM2 (semaine 5). Des rendez-vous pour les familles qui le souhaitent peuvent avoir lieu à tout moment de l'année. Nous invitons les familles à conserver les livrets de leur enfant car ils ne sont gardés numériquement que sur deux ans.

Mardi gras : les élèves sont invités à venir déguisés le vendredi 25 mars. Un goûter est habituellement organisé par les parents de l'APE.

Le spectacle et la kermesse de fin d'année sont prévus le samedi 25 juin. Ces festivités seront organisées, comme l'an dernier, par l'APE, l'école, le LASCAR et le comité des fêtes.

Le musée en herbe reviendra dans chaque classe en période 3. Les dates sont :

- pour la classe des MS GS : le 27 janvier avec une animation sur Arcimboldo
- pour les CP, CE1 et CE2 : le jeudi 17 février avec une animation sur la Préhistoire.
- Pour les CM1/CM2 et les PS/MS : le jeudi 17 février avec une animation sur Pablo Picasso.

Le cout de ces animations est de 1 200€.

Kapla viendra également le 10 janvier pour une séance par classe et une construction géante dans la salle de motricité. Le cout est de 894 €.

Les élèves de CP remercient M Naudin pour son intervention le vendredi 8 octobre sur la semaine de l'espace.

VIII/ Les aides aux élèves en difficulté.

Les activités pédagogiques complémentaires ont lieu le mardi et le jeudi de 11h45 à 12h15 ou de 12h45 à 13h15. Le choix du créneau dépend des services de cantine.

Présentation du projet : renforcement de la maîtrise de la langue avec des ateliers langage pour les maternelles, lecture/décodage pour les CP, lecture/compréhension pour les plus grands ; des ateliers de mathématiques.

Le Rased est composé cette année d'une psychologue de l'Education nationale d'un autre secteur Mme Arnoult Corinne, et de l'enseignante spécialisée à dominante pédagogique Mme Martine Woodrow, qui était déjà là l'an passé. Elle intervient en général sur le cycle 2 et pendant le temps scolaire par petit groupe de 3 ou 4 élèves, en fonction de nos demandes et de ses projets).

Une psychologue scolaire sera nommée prochainement.

IX/ Le bilan financier de la coopérative scolaire.

Cette année les familles ont donné 2780 euros (2295 euros l'an dernier) à la coopérative. Nous les remercions sincèrement.

La coopérative scolaire peut financer des spectacles, des sorties. Elle peut acheter du petit matériel spécifique au projet des classes. Elle peut organiser un goûter ou préparer des fêtes.

Deux achats importants ont été faits cette année : une sono et deux tablettes pour les classes maternelles. Les enseignantes de maternelle vont pouvoir proposer un livret

numérique : des photos du travail des élèves, des commentaires des élèves pourront être enregistrés et viendront alimenter directement le livret numérique. L'outil est développé par des enseignants et validé par la circonscription et la direction académique. Le travail est fait sans connexion internet. Un lien sera envoyé via l'adresse mail aux parents pour télécharger le livret en couleurs. Il pourra aussi être imprimé.

X/ L'association sportive USEP

L'école s'est engagée sportivement cette année à travers :

- la création d'une association affiliée à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)
- la labellisation « Génération 2024 » à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques.

L'USEP est une association offrant des sorties pédagogiques et sportives aux élèves, qui sont totalement gratuites.

Il reste à charge le coût des bus lorsque nous ne pouvons-nous rendre à pied sur les sites des événements.

Pour pouvoir bénéficier des avantages de l'USEP, votre enfant doit adhérer à cette association pour un montant de 8€. Cette cotisation permettra de payer le bus.

En contrepartie l'école devra organiser une rencontre et inviter d'autres écoles.

Deux liens seront transmis aux familles, un pour expliquer ce qu'est l'USEP et l'autre sur « Génération 2024 ».

- ➔ D'autres écoles sont affiliées à l'USEP : école d'Herbeville, de Bazemont, d'Aulnay d'Aubergenville.
- ➔ L'USEP peut aussi aller à des sorties le mercredi conjointement avec le centre de loisirs.

XI/ La sécurité dans l'école.

Le PPMS a été modifié comme chaque année et envoyé à la direction académique et à la mairie début octobre.

Trois zones ont été déterminées : deux zones en maternelle et une côté élémentaire.

Nous sommes au niveau le plus élevé du plan Vigipirate, celui appelé alerte attentat. Les parents sont invités à accompagner ou venir chercher leurs enfants rapidement, en évitant tout attroupement devant les grilles de l'école.

Lundi 15 novembre : un exercice PPMS attentat : « Intrusion de personnes malveillantes » sera mis en place avec pour posture à adopter : « se cacher ».

XI/ Les questions des parents.

Serait-il possible d'avoir plus de sorties, un planning longtemps à l'avance pour accompagner les classes ?

Les sorties ont un cout. La mission première de l'école est apprendre à lire, écrire et compter, s'ouvrir sur le monde... Nous avons la chance aux Alluets-Le-Roi d'avoir diverses activités comme les visites mensuelles à la médiathèque, la venue de musée à l'école, des animations, un spectacle offert par l'APE. Nous sommes toujours sous deux protocoles, le plan vigipirate renforcé et le protocole covid, limitant les possibilités. Nous avons également des projets de classe qui ne nécessitent pas forcément des sorties.

Les dates sont et resteront communiquées aux familles dans les meilleurs délais.

Serait-il possible d'utiliser davantage Klassly pour avoir une meilleure visibilité du travail des enfants et avoir plus d'échanges avec la maitresse ?

Chaque enseignant a une liberté pédagogique et la liberté d'utiliser ou non Klassly. Chaque enseignante l'a déjà expliqué lors de la réunion de rentrée avec les familles. Le travail des élèves est dans les cahiers, les leçons à apprendre dans l'agenda. Klassly a été mis en place pour assurer la continuité pédagogique en cas de fermeture d'une classe suite à un cas covid.

Serait-il possible d'avoir plus de communication sur ce qui se passe à l'école et en classe ?

La communication existe : les familles voient dans les cahiers, peuvent prendre un rendez-vous avec l'enseignante. Ils peuvent aussi demander à leur enfant ce qu'il a fait dans sa journée, ce qu'il a appris ...

Serait-il possible d'avoir l'emploi du temps des classes ?

L'emploi du temps est affiché dans chaque classe ; chaque enseignante peut choisir de le partager avec les familles. Il faut savoir que les horaires des matières sont respectés et annualisés.

Quels sont les jours de sport afin d'habiller les enfants en conséquence ?

Comme le précise la circulaire ministérielle de la rentrée, les élèves ont 30 minutes de sport chaque jour. Il est rappelé qu'une tenue adaptée à des activités à l'école est recommandée.

La mairie ajoute que du sport est aussi fait le mercredi matin en périscolaire.

Serait-il possible de proposer une cueillette par les élèves dans les fermes alentours (fraises, tomates...), les préparer et les manger le midi à la cantine ?

Non, pour les mêmes raisons que les sorties. Les pommes et poires de la cour de l'école ont été cueillies par les classes de maternelle. Des activités ont été proposées à l'occasion de la semaine du gout.

Nous profitons de cette question pour demander aux parents de l'aide à remettre en état le jardin de l'école, un samedi matin.

Serait-il possible d'agrandir le temps d'ouverture le matin pour pouvoir déposer son enfant ou améliorer l'accueil en maternelle?

L'accueil du matin en maternelle sera maintenu dans les conditions actuelles. Il n'y a pas d'attente dans la salle d'eau. L'accueil est un moment de transition court et régulier pour l'enfant entre la famille et l'école. Les parents n'ont pas besoin de discuter entre eux ou attendre pour parler avec l'enseignante. Ils disent simplement au revoir à leur enfant et lui souhaite une bonne journée. Nous invitons les parents à arriver à 8h20 et non 8h30, heure de fermeture de la grille.

Ce temps permet aussi de voir les réalisations affichées dans le couloir, d'avoir un temps de « relationnel » avec l'enseignant (prise de rendez-vous...), accompagner les enfants etc.

A noter qu'il s'agit d'une chance d'avoir une école ouverte aux parents.

Pourquoi les formations des enseignantes ont lieu sur le temps scolaire, au lieu du mercredi ?

Certaines formations ont lieu sur le temps scolaire ; c'est le cas des plans de formation du plan lecture ou le plan mathématiques l'an dernier. D'autres peuvent avoir lieu à d'autres moments.

Le nombre d'enfants par classe est trop élevé. Est-il prévu d'ouvrir une nouvelle classe ? Où serait-elle localisée ? Quels sont les effectifs pour les années à venir ?

Le nombre d'enfants par classe est correct. Certaines écoles ont des effectifs beaucoup plus chargés. Les classes de CE1/CE2 et CM1/CM2 sont à 28. Un décroisement a été mis en place pour alléger à un moment de la journée la classe des CE1/CE2. Les CM ont acquis une certaine autonomie avec l'âge et l'habitude des double cours. Cela ne pose pas de problème.

Nous n'avons pas connaissance des effectifs pour la rentrée prochaine, il est trop tôt.

Si nous avons des effectifs nécessitant une ouverture de classe, la décision reviendrait au directeur académique. La classe serait ensuite aménagée comme il se doit par la mairie et l'équipe enseignante.

Il y a eu une remontée auprès du député par la mairie pour alerter sur la montée possible des effectifs en cours d'année et septembre prochain.

Beaucoup de changements d'enseignants chaque année, départ en cours d'année, absences répétées. Qu'est-il fait pour stabiliser l'équipe ?

Chaque enseignant est libre de rester ou pas sur une école. Le système du mouvement des personnels est propre à l'Education nationale et favorise les mobilités.

L'équipe est stable cette année puisque toutes les enseignantes sont titulaires de leur poste, ce qui n'était pas le cas les années précédentes obligeant les collègues à partir. Le retour à 4 jours est un moteur de stabilité de l'équipe. Elles ont toutefois la possibilité de demander un changement. C'est personnel à chacun.

Quelles solutions peuvent être mises en place pour pallier à la demande de l'école de garder les enfants en cas d'absence d'une enseignante ?

Tout d'abord, les absences des enseignantes sont remontées à l'inspection qui décide d'envoyer ou non un remplaçant selon les moyens à sa disposition. Sur l'école, nous sommes peu absentes et nous sommes dans l'obligation de respecter le protocole sanitaire qui nous recommande d'éviter de brasser les élèves.

Une enseignante ne peut pas garder deux classes en même temps pour des raisons de sécurité dans un premier temps, et ne peut pas assurer les missions premières de l'école.

Est-il possible de revenir à une semaine sur 4.5 jours ?

La décision a été prise conjointement par la commune, l'école, les représentants de parents d'élèves élus et validée par le directeur Académique. Il n'est pas possible de revenir dessus.

Est-il prévu d'agrandir l'école avec les nouvelles constructions ? Quels sont les projets de la mairie concernant les infrastructures scolaires, périscolaires et extrascolaires ? Quels sont les travaux en cours ou à venir sur les bâtiments de l'école ? Comment rendre la cantine moins bruyante ? Serait-il possible de mettre en place un self pour les primaires ?

Il est prévu la construction d'un bâtiment accueil de loisirs et cantine à échéance janvier 2024. La cantine sera un self pour les élémentaires (du CP au CM2). Les bâtiments seront également mieux conçus et mieux insonorisés. Le dortoir sera déplacé dans ce bâtiment et sera attenant à l'école.

Sera-t-il possible d'avoir un abri vélo côté maternelle ?

Un abri a un cout et des travaux vont commencer dans les prochains mois de ce côté de la cour. Les enfants peuvent continuer à déposer leur vélo côté élémentaire, même s'il est certains jours, un peu chargé.

Quand sera réparée la vitre cassée côté cour élémentaire ?

C'est en cours.

Serait-il possible d'avoir une communication plus étendue sur le menu de la cantine : lien internet, diffusion aux parents ?

Comme l'année dernière, les menus sont affichés dans le panneau d'affichage devant l'école, dans les couloirs de l'école, au centre de loisirs et, également disponibles en ligne sur le site internet de la commune.

Serait-il possible d'utiliser plus de produits locaux (partenariat avec les maraichers du village, Y-Grec...) ? Serait-il possible d'avoir plus de produits bio ? Serait-il possible d'avoir plus d'alternatives végétariennes ? Serait-il possible d'avoir des stands spécifiques (découverte du gout), des ilots en libre-service ? serait-il possible d'avoir plus de repas thématiques (gastronomie étrangère...) ?

Ces aspects sont étudiés avec Yvelines restauration qui propose déjà 20 % de local et 20 % de bio. Il y a déjà des produits des Alluets-Le-Roi de manière ponctuelle ainsi que des animations, par exemple la semaine du gout.

Serait-il possible de récupérer les fruits ou les gâteaux que les enfants ne mangent pas à la cantine ou au goûter ?

Ils sont donnés à la garderie et permettent de varier les goûters.

Où vont les restes de nourriture ? Y a-t-il beaucoup de restes ?

Actuellement, ils sont jetés lorsque c'est dans les assiettes. Lorsque ce n'est pas ouvert et en quantité suffisante, c'est offert aux restos du cœur. Un tri sélectif est en cours dans le cadre de l'accueil du mercredi, ainsi que des séances de pesée des restes et de sensibilisation, en commun avec Yvelines restauration.

Serait-il possible de connaître l'organisation de la cantine et le personnel ? Serait-il possible d'avoir un trombinoscope du personnel ?

Il a été envoyé par mail à l'ensemble des familles et affiche devant l'école.

Comment savoir si les enfants ont bien mangé ? est-ce que les plats qui n'ont pas rencontré de succès sont écartés des futurs menus ?

Les enfants mangent en fonction de leur appétit. Les plats qui n'ont pas de succès sont reproposés une fois par période de six semaines afin de faire découvrir des goûts.

Serait-il possible de connaître la provenance des produits ?

Les familles peuvent s'adresser à Yvelines restauration.

Serait-il possible d'avoir l'emploi du temps du mercredi et de la garderie ? Serait-il possible d'ajouter des activités périscolaires (musique, dessin, théâtre, langues, sport) le mercredi ? Pourquoi n'est-il pas possible de prévoir un centre de loisirs pendant les vacances scolaires ? Comment se coordonnent l'école, la mairie et les associations pour gérer les différents horaires et enchainements avec les activités périscolaires ou associatives ? Comment améliorer le système d'inscription/annulation, afin d'éviter les erreurs ? Mise en place d'une interface en ligne ? Serait-il possible de réserver la semaine précédente pour la garderie et le centre de loisirs ? Serait-il possible d'utiliser la garderie et/ou le centre de loisirs pour des urgences/imprévus via l'utilisation d'un ticket ? Serait-il possible d'avoir des inscriptions plus flexibles (à la demie journée, avec ou sans cantine) comme dans les communes voisines ? Pourquoi n'y a-t-il plus de coordination avec les activités proposées par le LASCAR ? Serait-il possible de pouvoir récupérer son enfant exceptionnellement plus tôt pour un rdv médical ? Serait-il possible d'avoir le programme des animations du mercredi sur le mois ?

L'emploi du temps de la garderie du soir a été envoyé aux familles en septembre et un programme du premier trimestre cette semaine.

Des activités sont prévues chaque mercredi, intégrant des sorties ou la venue d'intervenants sportifs ou culturels. La commune est labellisée « plan mercredi » du fait des activités proposées, mais ces activités nécessitent une organisation qui ne serait pas possible si les enfants entraient et sortaient pour des activités extérieures ou n'étaient présents que par demie journée.

De même, cette organisation nécessite une prévision du personnel, des repas, des réservations et c'est pour cette raison que les modifications doivent être effectuées au plus tard le 24 du mois précédent. Cependant, lorsque l'organisation le permet, nous acceptons exceptionnellement des modifications hors délai ou des entrées et des sorties pour raisons médicales.

Le fait d'accepter à la demie journée nécessiterait davantage de personnel, et donc un coût plus important pour l'accueil au centre de loisirs.

Un accueil de loisirs est prévu chaque vacances scolaires, une à deux semaines selon les vacances.

A partir de janvier sera mis en place un portail famille qui permettra aux familles de gérer elles-mêmes les inscriptions et désinscriptions, mais toujours avec les mêmes contraintes de délai.

Pourquoi le tarif double est-il appliqué pour les familles hors commune, malgré leur inscription à l'école ?

Le tarif double est appliqué aux familles n'habitant pas les Alluets-Le-Roi. La mairie applique un tarif habitant uniquement aux familles qui font construire dans le village et sont en attente de leur maison.

Serait-il possible de proposer un petit-déjeuner à la garderie du matin ? Serait-il possible d'avoir un temps de repos, en particulier pour les plus petits ?

Non

Serait-il possible de laisser faire les devoirs dès que les enfants le peuvent ? Serait-il possible de réserver des créneaux d'une heure ? Serait-il possible d'intégrer des activités périscolaires (musique, dessin, théâtre, langues, sport) ? Serait-il possible de mettre en place une étude dirigée ?

Les enfants peuvent faire leurs devoirs à partir de 18h. Si l'enfant part avant 18h, il peut faire ses devoirs à la maison.

Il n'est pas envisagé de proposer des créneaux d'une heure de garderie.

Des activités sont proposées aux enfants après le goûter : ils peuvent jouer, dessiner, faire des jeux, lire...

Une étude dirigée nécessite la présence d'un enseignant et aucune enseignante de l'école n'est intéressée. De plus, elle serait facturée plus chère pour les familles.

Les parents peuvent étudier la question et faire des propositions à la mairie.

Serait-il possible d'avoir l'entrée de la garderie plus près du parking (en particulier les jours de pluie) ? Serait-il possible de faciliter l'accès depuis le parking ? Serait-il possible d'avoir un cheminement piéton sécurisé et protégé du parking à l'entrée de la garderie ? Serait-il possible d'avoir plus de places de parking et des places plus larges ? Serait-il possible de déplacer le parking côté école pour éviter de traverser la route ? Serait-il possible de mettre en place un dépose-minute ? Serait-il possible d'avoir un abri à vélo ou trottinette pour les adultes, à l'extérieur de l'école ? Serait-il possible de mettre en place un sens unique sur la route qui arrive sur le parking ? Serait-il possible de mettre en place un pédibus ? du covoiturage ? Serait-il possible de mettre en place des pistes cyclables près de l'école ? Serait-il possible de créer des « passages protégés » pour traverser les rues très passantes dans le village, créer des rues à sens unique avec des voies vélo ? Serait-il possible de mettre des barrières le long de la route de Crespières pour protéger le trottoir ? Serait-il possible de faire ralentir la vitesse route de Crespières ? signalement « enfant à pied ou à vélo » ? indicateur de vitesse dans les deux sens ? ralentisseurs ? Serait-il possible d'avoir des trottoirs plus larges, en meilleur état et mieux éclairés ?

La réorganisation du parking et du parvis entre l'école et la salle Allodia sont à l'étude mais les travaux ne se feront pas avant la fin des travaux de l'accueil de loisirs.

La sécurisation du village est également en cours, les passages protégés ont été refaits et le village est passé à 30 km/h partout. Des pistes cyclables ne sont pas envisagées par le département et la communauté urbaine. Il est rappelé que les petits ont le droit d'utiliser le trottoir comme piste cyclable (jusqu'à 8 ans sur le vélo).

La mairie invite les parents à mettre en place du covoiturage. Le pédibus est une excellente idée et la mairie incite les parents à l'organiser. La commune soutiendra le projet pour tout ce qui concerne les panneaux de signalisation.

En conclusion, nous rappelons aux familles que la clé de la réussite à l'école est aussi dans la confiance des familles en l'institution scolaire.

Les prochains conseils d'école sont prévus :

Vendredi 18 mars 2022 et vendredi 17 juin 2022 de 18h à 20h.